

PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

ETUDIANTS INFIRMIERS DE PREMIERE ANNEE

- Les étudiants infirmiers doivent :

ETAPE 1 :

Préalablement à l'inscription s'acquitter de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) d'un montant de 95 €. Pour cela, vous devez vous connecter sur « messervices.etudiants.gouv.fr » à partir du 4 juillet 2022.

Vous obtiendrez une attestation indispensable pour finaliser votre inscription à l'université (quittance de paiement). (**sauf** les personnes en formation continue ou financées par l'employeur ou encore les personnes inscrites à POLE EMPLOI)

Vous obtiendrez une quittance avec un référencement indispensable pour finaliser votre inscription à l'université.(du type : BFC2 PRJTGW 97)

Le numéro national d'étudiant (INE) est également indispensable pour l'inscription(ce numéro est présent sur le relevé de notes du Baccalauréat ou sur l'ancienne carte d'étudiant, s'ils ont déjà été inscrits dans une université française).Sans ce numéro le dossier ne pourra être traité.

Modalités d'inscription : **au plus tard le 16 septembre 2022**

ETAPE 2 :

S'inscrire sur le site de l'université : <https://scolarite.univ-fcomte.fr/iaprimo-web/ident1.jsf>

Remplir toutes les rubriques du dossier d'inscription.

Renseignez l'identifiant d'inscription = identifiant Parcoursup

Dans la rubrique « diplôme principal préparé », les étudiants doivent indiquer 1^{ère} année préparation au grade de licence soins infirmiers en précisant la ville de rattachement de l'IFSI.

ETAPE 3 :

Imprimez l'état récapitulatif d'inscription : attention la validation de l'inscription intervient après ! Vérifiez qu'aucun frais d'inscription n'est demandé (puisque les frais d'inscription sont réglés à l'école). Dans le profil : cochez étudiant infirmier. (aide de la page en annexe 2)Mettre en ligne les documents justificatifs et une photo d'identité sur le lien donné en fin d'inscription.

ETAPE 4 : pour les Primos Entrants :

Mme SABOT se déplacera dans les IFSI pour expliquer les modalités d'inscription aux dates suivantes :

29/08 : JOURNEE : IFSI DE LONS LE SAUNIER

05/09 matin: IFSI BESANCON

06/09 matin: IFMS/ 2 èmes années après-midi

07/09 matin: IFSI DE VESOUL

08/09 : IFSI DE DOLE

09/09 : IFSI PONTARLIER/ 2èmes années après-midi



Les cartes seront envoyées avec les certificats de scolarité aux écoles : vous devrez les retirer au secrétariat.

Pour les étudiants en reprise d'études, ou en situation professionnelle : aide-soignants ou reçus en IFSI = dossier de pré-candidature e candidat : à partir du 15/06/2022 (lettre d'admission de la directrice de l'IFSI – pièce d'identité – lettre de l'accord financement de la formation)

Attention les étudiants redoublant leur première année devront s'inscrire par le Web (cf procédure annexe 2)

Toute la procédure d'inscription ou de réinscription, ainsi qu'un dossier en version imprimable sont en ligne sur le site de l'UFR SANTE : rubrique IFSI.

Annexe 1

**ATTENTION : les inscriptions seront possibles pendant la fermeture estivale de l'université : du 22 juillet au 15 août 2022 (il y aura une maintenance assurée en cas de problème)
03.81.66.59.09 : de 9h30-12h00 et de 14h00 à 16 h 00**

PROCEDURE D'INSCRIPTION DES ELÈVES INFIRMIERS A L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ REDOUBLANTS DE PREMIERE ANNEE ETUDIANTS EN DEUXIEME ANNEE ETUDIANTS EN TROISIEME ANNEE

Les élèves infirmiers devront se rendre, **avant le 16 septembre 2022**, sur le site de l'Université de Franche Comté, <https://scolarite2.univ-fcomte.fr/iareins-web/etapes/identification.jsp> afin de pouvoir se réinscrire via internet.

Pour ce faire, les étudiants devront suivre la procédure suivante :

Les étudiants au préalable doivent impérativement s'acquitter de la contribution à la vie étudiante et des campus (CVEC) d'un montant de **95 € (sauf les personnes en formation continue une ou financées par l'employeur ou encore les personnes inscrites à POLE EMPLOI)**
Pour cela, vous devez vous connecter sur « meservices.etudiants.gouv.fr » à partir du 4 juillet 2022
Vous obtiendrez une quittance avec un référencement indispensable pour finaliser votre inscription à l'université.(du type : BFC2 PRJTGW 97)

- * cliquer sur le lien « **inscription ou réinscription** » dans la rubrique « les formations »
- * dans la partie « s'inscrire à l'Université de Franche Comté », les étudiants devront cliquer sur le lien « **Réinscription** ». **Attention : les réinscriptions ne pourront se faire qu'après saisie des résultats d'admission transmis par les IFSI (voir Planning d'inscription 2022-2023)**

Lors de l'inscription en ligne :

- L'étudiant après avoir saisi son numéro d'étudiant et sa date de naissance, complète chaque écran **et s'inscrit en statut d'étudiant infirmier (aide de la page en annexe 2)**
- Imprime le récapitulatif d'inscription
- Vérifie qu'aucun frais d'inscription n'est demandé (montant à 0€)
- Valide son inscription (attention : la validation intervient après l'impression du récapitulatif !)

Ce récapitulatif devra **impérativement être présenté** accompagné de la carte d'étudiant et de l'attestation CVEC :

par les émissaires à l'adresse suivante : UFR SCIENCES DE LA SANTE
-Bureau des IFSI- 4 ème étage -19 Rue Ambroise Paré 25000 BESANÇON

AUX DATES SUIVANTES : (de 8h30 à 12h30- et de 13h30 à 17h 30)

02/09 : 3^{ème} ANNEE MONTBELIARD / 06/09 : après-midi : à l'IFMS : 2^{ème} ANNEE

31/08 : 3^{ème} ANNEE VESOUL

29/08 : 3^{ème} ANNEE LONS LE SAUNIER

01/09 : 2^{ème} ANNEE LONS LE SAUNIER

02/09 : 3^{ème} ANNEE DOLE

09/09 : 2^{ème} ANNEE DOLE

12/09 : 2^{ème} ANNEE VESOUL

09/09 : 3^{ème} ANNEE PONTARLIER

09/09 : après-midi à l'IFSI : 2^{ème} ANNEE PONTARLIER

ATTENTION :

- les étudiants n'ayant pas finalisé leur inscription l'an dernier devront se rendre à l'UFR SANTE pour effectuer le nécessaire avec Mme SABOT.
- Un calendrier précis est disponible dans l'espace formations : ifsi sur le site de l'UFR SANTE

Annexe 2

Attention : l'UFR SANTE sera fermée du 22 Juillet au soir au 16 Août 2022 matin. Inscriptions et réinscriptions possibles pendant la fermeture estivale de l'Université (une maintenance est assurée en cas de problème : mail et téléphone)

Tous les étudiants devront être en règle avec leur dossier administratif de l'université : au plus tard le 17 octobre 2022 : dans le cas contraire les étudiants devront se déplacer auprès de Mme SABOT à l'UFR SANTE DE BESANCON.

Aide de la page autres données

Les choix possibles :

*Champ obligatoire

Profil ?

Quel est votre profil ? *

Profil normal	v
Etudiant infirmier	v
Profil normal	

Continuer

